



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat
Direction des Ressources Humaines

Dossier suivi par :

Monsieur Samuel Haye
Secrétaire générale d'académie adjoint,
directeur des ressources humaines
ce.sg@ac-amiens.fr
03 22 82 39 48

Amiens, le 30 août 2023

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Rectorat de l'académie d'Amiens

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

à

Monsieur le secrétaire général de région académique
Madame et messieurs les Inspecteurs d'académie,
Directeurs Académiques des services de l'éducation
nationale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
Mesdames et messieurs les directeurs de C.I.O.
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les conseillers techniques et
chargés de mission
Mesdames et messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Facilités horaires accordées aux pères et mères de famille à l'occasion de la rentrée scolaire 2023.

Des facilités horaires peuvent être accordées à l'occasion de la rentrée scolaire 2023 le lundi 4 septembre, aux pères et aux mères de famille ainsi qu'aux personnes assurant seules la charge d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'ils soient fonctionnaires ou agents non titulaires de l'Etat et que le ou les enfant(s) soi(en)t inscrit(s) dans un établissement d'enseignement pré-élémentaire ou élémentaire. Cette facilité est également accordée pour les entrées en sixième.

Il s'agit d'un aménagement d'horaire, accordé ponctuellement par le supérieur hiérarchique après demande préalable.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette information dès réception auprès de l'ensemble des agents relevant de votre autorité.

**Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie**

Catherine BELLET-LEMOINE